

Plan Particulier de Mise en Sûreté

COVID-19

Plan sanitaire pour l'année scolaire 2021/2022



Collège Adélaïde Hautval

2, rue Alphonse Jenn

68480 FERRETTE

ce.0680014w@ac-strasbourg.fr

03 89 08 23 30



Document de BASE mentionnant les organisations générales.
Diffusé à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

CONTEXTE

Au cours de la précédente année scolaire, les établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées a été établie ::

- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau jaune ;**
- **niveau 3 / niveau orange ;**
- **niveau 4 / niveau rouge.**

Le présent cadre de fonctionnement des établissements scolaires présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Les renforcements opérés sur un niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Le présent cadre sanitaire permet de donner à ces acteurs une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique. Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Nota :

Cette version sera diffusée aux élèves et responsables légaux et publiée dans nos supports habituels de communication.

La version détaillée étant à destination des personnels.

PRINCIPES GENERAUX

Le document reprend, dans le cadre des « Principes généraux » les éléments du cadre sanitaire national.

Préalable.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable une distanciation de 2 mètres est respectée ;
 - **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
 - **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermeture des classes et contact-tracing

Dans les collèges, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les maintenir au domicile durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

La mesure de la concentration en CO₂ à l'aide de capteurs permet d'évaluer facilement le niveau de renouvellement d'air

Le port du masque

Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les personnels

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves

Pour les élèves, les modalités sont les suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire par les collégiens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **Niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement.**
- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- **les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Dans les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

La restauration scolaire

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents.

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau) ;
- **niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres

classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Communication.

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**:

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap avec, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

ORGANISATION GENERALE

Collège Adélaïde HAUTVAL

Le plan de mise en sécurité élaboré permet d'assurer la scolarisation de tous les élèves de la Sixième à la Troisième.

1. Répartition des élèves.

La composition des classes prévoit, selon certaines organisations, une répartition en deux groupes (ordre alphabétique ou répartition selon avis des professeurs concernés). Ils peuvent être affectés dans une salle différente que celle utilisée habituellement.

S'agissant des regroupements selon le « profil linguistique » pour les classes de Troisième, cette organisation est maintenue même si elle génère, ponctuellement, quelques « brassages » d'élèves. Le professeur s'efforcera, dans la mesure du possible, de placer les élèves de manière à constituer des ensembles selon la classe d'origine.

2. Fonctionnement des emplois du temps.

Les emplois du temps intègrent l'ensemble des disciplines avec les enseignements obligatoires et optionnels selon l'organisation habituelle mise en place à la rentrée de septembre 2021.

Une version provisoire est mise en place durant les deux premières semaines de septembre. Ils sont diffusés par messagerie et affichés. Leur transfert, via MBN, ne sera pas réalisée.

3. Entrées spécifiques

Des lieux d'entrée/sortie particuliers ont été définis selon les niveaux. Les élèves entreront dans l'établissement dès leur arrivée au collège (par transport collectif ou individuel) selon des cheminements distincts :

<u>Niveau1 / Vert</u>	Sixième à Troisième	Entrée Portail Principal rue A Jenn
<u>Niveaux 2, 3 et 4</u>	Sixième	Entrée Petit portail rue A. Jenn
	Cinquième	Entrée côté Parking Professeurs
	Quatrième	Entrée Petit portail rue A. Jenn
	Troisième	Entrée côté Parking Professeurs

Les élèves retardataires et visiteurs entrent par le portail Principal (visiophone) rue A. Jenn.

4. Port du masque pour tous dans l'enceinte de l'établissement

Le port du masque est imposé, tant pour les élèves et les personnels, à tout moment et en tous lieux (intérieurs et extérieurs) compte-tenu de l'impossibilité de respecter la distanciation physique requise.

Un contrôle du port du masque sera opéré devant chaque entrée. Si oublié, un masque sera remis à l'élève. L'élève devra solliciter les personnels de vie scolaire, après le repas pour en recevoir un second exemplaire. Tout oubli répété relève d'un manquement manifeste aux règles et pourra faire l'objet de punitions/sanctions.

Les familles ayant des difficultés financières pour répondre à l'obligation de fournir les deux masques quotidiens peuvent contacter, en toute confidentialité, l'Equipe de Direction. Nous disposons de masques pouvant être remis aux élèves.

5. Zones d'enseignement

Les zones spécifiques d'enseignement par niveaux scolaires sont mises en place à partir du niveau 2.

6. Désinfection et/ou lavage des mains.

Le Protocole suivant est établi :

- Désinfection par solution hydroalcoolique à l'entrée dans l'établissement par un personnel de vie scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant la matinée aux créneaux M2/M3/m4 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours
- Lavage des mains savon obligatoire avant le passage à la restauration scolaire
- Désinfection par solution hydroalcoolique à la sortie de la restauration scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant l'après-midi aux créneaux S1/S2/S3 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours

Selon la configuration des locaux, un point de lavage des mains a été agencé dans la plupart des salles d'enseignements. Pour celles qui en sont dépourvues, l'accès aux toilettes les plus proches sera autorisé.

Rappel également de l'importance du lavage des mains après un passage aux toilettes.

7. Occupation des locaux d'enseignement et place attribuée à chaque élève.

Le placement des élèves se fera dorénavant sous la responsabilité de chaque professeur principal qui établira un « plan de classe » en concertation avec ses collègues. Il sera communiqué à l'équipe de direction et de vie scolaire.

8. Récréations et pause méridienne.

Les différents espaces disponibles seront utilisés pour accueillir les cours de récréation internes à l'établissement selon la répartition suivante, dès le niveau jaune

RECREATIONS – répartition dans quatre espaces.

Niveaux	Sixième	Cour Nord – celle avec les installations bancs verts
	Cinquième	Cour Sud – celle avec les installations tables « ping pong »
	Quatrième	Parking Agents
	Troisième	Parking Personnels administratifs

En cas d'absence de personnels de surveillance le regroupement dans les deux cours principales est autorisées sauf pour le niveau rouge où du personnel hors vie scolaire sera réquisitionné.

PAUSE MERIDIENNE. – répartition dans deux espaces

Niveaux	Sixième	Cour Nord – celle avec les installations bancs verts
	Cinquième	Cour Sud – celle avec les installations tables « ping pong »
	Quatrième	Cour Nord – celle avec les installations bancs verts
	Troisième	Cour Sud – celle avec les installations tables « ping pong »

En cas de fortes intempéries, les élèves devront rester dans la salle de classe du dernier cours avant la récréation. La décision relève de l'autorité d'un personnel de direction. Une annonce micro sera faite avant la sonnerie pour annoncer cette situation particulière.

9. Sens de circulation dans les locaux

Un sens de circulation est instauré afin de **proscrire tout croisement dans les couloirs**. Un plan général est élaboré et des fléchages spécifiques ont été mis en place. Une information sera faite aux personnels et élèves selon des modalités spécifiques. Il est applicable dès le niveau vert.

Les professeurs sont autorisés à se rendre dans leur salle d'affectation par le cheminement le plus court.

10. Utilisation des casiers

L'accès aux casiers individuels et leur utilisation est à nouveau interdit sauf pour le niveau 1- vert.

Seuls les élèves ayant des aménagements de scolarité sont autorisés à accéder à leur casier.

11. Déplacements aux toilettes

Les élèves seront autorisés, durant les cours, à se rendre individuellement aux toilettes, les plus proches de chaque salle d'enseignement, y compris celles situées à l'intérieur des locaux à partir du niveau 2-jaune.

Le lieu sera précisé dans chaque salle d'enseignement. Un nombre restreint de personnes est mentionné.

Durant les récréations, l'accès aux seuls toilettes extérieures est autorisé.

12. Passage à la restauration scolaire

C'est le seul moment de la journée où les élèves/personnels qui se restaurent peuvent retirer leurs masques. En conséquence les principes de distanciation physique doivent s'appliquer scrupuleusement.

Il ne doit pas y avoir d'attroupement dans les couloirs, avant le lavage des mains ni à l'entrée de la restauration pour le contrôle de présence.

Un itinéraire spécifique est matérialisé, à l'aide de marquages au sol imposant une distance physique d'un mètre aux différents lieux habituels de concentration des élèves (zone de lavage des mains, entrée du réfectoire, self, lieu de desserte des plateaux).

L'élève retire son masque au moment où il est installé à sa place.

Un agencement du mobilier de la salle de restauration a été entièrement revu avec le remplacement des tables habituelles (rectangulaires et rondes) par des tables individuelles.

Chaque table est séparée. Des couloirs de circulation ont été aménagés.

L'élève met son second masque au moment de débarrasser son plateau et quitter sa place.

L'élève se désinfecte les mains en sortant du restaurant scolaire.

13. Elèves externes : sorties en fin de matinée et entrées en début d'après-midi

Les élèves externes quittent l'établissement en fin de matinée en utilisant le Portail Principal Rue A. Jenn. Ils réintègrent le collège, en début d'après-midi uniquement par le même portail qui est le seul en fonction en cours de journée.

14. Sorties en fin de journée

Les élèves empruntent le chemin inverse à celui de leur arrivée le matin et sortent par les portails.

15. Sécurité générale et accès à l'établissement aux personnes extérieures en cours de journée

L'accès à l'établissement sera limité aux cas exceptionnels et sera fortement règlementé.

Toute personne extérieure devra se signaler grâce au visiophone installé devant le **portail de l'entrée principale** et se rendre dans le bureau de Vie Scolaire pour signer le registre d'entrée.

Un assistant d'éducation préviendra, par téléphone interne, le personnel concerné par cette visite.

Le port du masque est obligatoire. En cas d'absence de protection, un masque à usage unique sera remis.

16. Transports scolaires

L'organisation des transports scolaires collectifs n'est pas de la compétence de l'établissement ; elle relève de la région Grand Est qui est l'autorité de tutelle et des sociétés de transport Transdev et Sundgau Voyages qui assurent le service. Les mesures sanitaires sont de la compétence de l'autorité organisatrice et des prestataires.

17. Mesures de fermeture.

S'agissant des mesures de fermeture : de classe, de niveau ou d'établissement, elles sont de la compétence du Préfet de Département.

Conformément aux nouvelles mesures, seuls les élèves cas contacts non vaccinés suivront un enseignement en distanciel.

L'établissement s'engage à mettre en place, dans des délais raisonnables, un enseignement à distance qui tiendra compte de l'expérience acquise durant la précédente année scolaire.

Evolution possible du dispositif

Selon les directives nationales ou académiques le passage d'un niveau à l'autre pourra être décidé. Ci-dessous l'évolution des mesures de fonctionnement.

	Niveau 1 _ VERT	Niveau 2 - JAUNE	Niveau 3 - ORANGE	Niveau 4 - ROUGE
Accueil et déplacements des élèves	Cours en présentiel			Cours en hybride avec jauge de 50% en 4 ^e /3 ^e
	Entrées dans l'établissement			
	Tous niveaux Entrée Portail Principal rue A Jenn	Sixième / Cinquième Quatrième / Troisième	Entrée Portail côté Parking Professeurs Entrée Portail Principal rue A Jenn	
	Itinéraire de déplacement imposé (fléchage au sol) évitant tout croisement d'élèves. Il est dorénavant permanent, y compris en dehors de tout protocole COVID.			
Emplois du temps	Les emplois du temps sont conçus de manière à permettre un étalement des passages à la restauration scolaire. De ce fait la plage horaire M4 pourra être neutralisée pour certaines classes. Dans ce cas les cours commenceront en S0.			
Port du masque	Obligatoire au sein de l'enceinte de l'établissement pour tous les élèves et personnels.			
Zones d'enseignement et placement des élèves	Les salles sont attribuées aux professeurs et les élèves se déplacent.	Des zones sont affectées selon le niveau de scolarité et les professeurs se déplacent. Une salle est attribuée à chaque classe. Le placement des élèves se fait par le professeur principal selon « un plan de classe » qui est permanent. Certaines salles spécialisées sont accessibles selon le niveau d'alerte.		
		Accès aux salles spécialisées : Arts Plastiques / Musique / SVT / SPC et Technologie	Accès aux salles spécialisées : Arts Plastiques / Musique SVT / SPC et Technologie pour les séances AP	Accès aux salles spécialisées : Arts Plastiques / Musique

Désinfection / lavage des mains	Désinfection des mains à l'entrée de l'établissement par un personnel Vie Scolaire.	Désinfection des mains à l'entrée de l'établissement par un personnel Vie Scolaire.		
	Lavage des mains au savon à l'entrée de la restauration scolaire et désinfection au gel à la sortie.	Désinfection des mains ou lavage à l'entrée dans la salle par le professeur (début de matinée, retour de récréation matinée, début d'après-midi, retour récréation après-midi).		
	Lavage des mains après un passage aux toilettes (rappel de bonne pratique d'hygiène)	Lavage des mains au savon à l'entrée de la restauration scolaire et désinfection au gel à la sortie.		
	Lavage des mains après un passage aux toilettes (rappel de bonne pratique d'hygiène)	Lavage des mains après un passage aux toilettes (rappel de bonne pratique d'hygiène)		
	Lavage des mains ou désinfection au gel à l'arrivée au domicile.	Lavage des mains ou désinfection au gel à l'arrivée au domicile.		
	Désinfection des tables et chaises			
	Réalisée en fin de journée par un agent.	Réalisée en fin de journée par un agent.	Réalisée en fin de journée par un agent.	Réalisée en fin de journée par un agent.
		Proposée aux élèves volontaires en début d'après-midi	Proposée aux élèves volontaires en début d'après-midi	Imposée aux élèves en début d'après-midi
Aération des locaux d'enseignement	Aération le matin en début de journée par un agent	Aération le matin en début de journée par un agent	Aération le matin en début de journée par un agent	Aération le matin en début de journée par un agent
	Aération durant les interclasses, les récréations et la pause méridienne.	Aération avant le début de la journée et à l'issue de chaque cours.	Aération permanente durant les cours.	Aération permanente durant les cours.
	Fonctionnement porte de la salle ouverte suggéré..	Nouvelle aération en fin de journée lors du nettoyage des locaux. Fonctionnement porte de la salle ouverte imposé. Mesure ponctuelle (selon demande) du taux CO2.	Fonctionnement porte de la salle ouverte imposé. Mesure systématique (2 fois / j) taux CO2 dans les locaux « à risques » (exemple salle 006).	Fonctionnement porte de la salle ouverte imposé. Mesure ponctuelle et systématique (2 fois / j) taux CO2.

Utilisation des casiers	Accessible à tous les élèves de Sixième (casier avec clé) et à ceux des autres niveaux (casier sans clé)	Pas d'accès aux casiers sauf pour les élèves ayant obtenu une dérogation suite à un aménagement de scolarité/		
Déplacement aux toilettes	Utilisation des toilettes extérieures pour tous les niveaux et durant l'ensemble de la journée. Pas d'accès aux toilettes intérieures sauf situation individuelle particulière. Nombre de personnes limité.	Utilisation des toilettes intérieures pour tous les niveaux et durant les heures de cours. Accès aux seules toilettes extérieures durant les récréations et pause méridienne. Nombre de personnes limitées		
Récréations et pause méridienne	Les deux cours intérieures sont utilisées avec la répartition suivante : Cours Nord : 6eme et 5eme Cour Sud : 4eme et 3eme	Réquisition des parking intérieurs qui sont affectés à la fonction « cour de récréation » Cour Nord : 6eme Cour Sud : 5eme Parking Agents : 4eme Parking Administration : 3eme		
Restauration scolaire Fonctionnement en service continu entre 11h45 et 13h30	Accès à la restauration			
	Modalités particulières de lavage des mains à l'un des huit lavabos Déplacement par groupe d'une quinzaine d'élèves		Modalités particulières de lavage des mains à l'un des huit lavabos Déplacement par groupe de huit élèves au maximum. Respect de la distanciation physique matérialisée au sol.	
	Désinfection des tables			
	Désinfection après chaque service soit une à deux fois : 12h30 et/ou 13h.	Désinfection après chaque service soit une à deux fois : 12h30 et/ou 13h.	Désinfection après chaque passage d'élève.	Désinfection après chaque passage d'élève.
	Désinfection des mains à la sortie de la cantine			
	Désinfection, par solution hydroalcoolique demandée à chaque élève.		Désinfection, par solution hydroalcoolique imposée à chaque élève.	
Protocole de suivi cas COVID	Cas COVID ou suspicion Les parents informent l'établissement lorsque leur enfant est testé « positif ». Ils indiquent les noms des camarades susceptibles d'être cas contacts suite à des rencontres en dehors du contexte scolaire. L'élève reste au domicile au moins sept jours. Il réintègre le collège, après avoir été testé « négatif » à l'issue de cette période d'isolement en apportant une attestation écrites des parents.			

	<p>Lorsque qu'une suspicion intervient au sein de l'établissement, l'élève est isolé de son groupe (salle 101) et les parents sont informés pour qu'une prise en charge soit organisée. Il n'est pas autorisé à rejoindre son domicile via les transports scolaires habituels.</p> <p>Cas contact Les parents informent l'établissement, ou inversement, lorsqu'un élève a été désigné comme cas contact au regard des critères de l'ARS. Seuls les élèves non vaccinés en totalité seront soumis à un protocole d'enseignement à distance pendant une période de sept jours. La procédure de retour est identique à celle des cas positifs.</p> <p>Enseignement à distance Il est placé sous la coordination du professeur principal de la classe qui agira en concertation avec la Direction et le service de Vie Scolaire. Il est l'interlocuteur privilégié de l'élève et de la famille pour la transmission et le suivi des travaux scolaires à réaliser.</p>
--	--